



ACUFC

ASSOCIATION DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS
DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

APPEL DE PROPOSITIONS

Le 17 novembre 2020

**Recherche et rédaction d'une demande de financement
pour un nouveau programme de bourses d'études postsecondaires
en français langue première**

Date de fermeture :

Le 15 décembre 2020, 17 h, heure de l'Est (Ottawa)

TABLES DES MATIÈRES

| | |
|--|---|
| 1. Introduction | 3 |
| 2. ACUFC - profil & mandat | 3 |
| 3. Contexte | 4 |
| 4. Les produits livrables | 5 |
| 5. Exigences linguistiques | 6 |
| 6. Budget | 6 |
| 7. Modalités de paiement | 6 |
| 8. Expertises et compétences recherchées | 6 |
| 9. Contenu de la proposition | 7 |
| 10. Échéancier prévu | 8 |
| 11. Critères d'évaluation | 8 |
| 12. Date limite de soumission | 9 |

1. Introduction

Le présent appel de propositions est une initiative de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) dans son travail de promotion de l'égalité d'accès aux programmes postsecondaires en français, particulièrement pour les communautés francophones en milieu minoritaire.

2. ACUFC - profil & mandat

Créée le 1^{er} avril 2015, suite à la fusion de l'Association des universités de la francophonie canadienne et du Consortium national de formation en santé, l'ACUFC regroupe 22 établissements d'enseignement postsecondaire, francophones ou bilingues, situés dans huit provinces du Canada.

L'ACUFC a pour mission de permettre un accès accru à l'éducation postsecondaire en français de qualité dans les communautés francophones en situation minoritaire. Les collèges et universités membres de l'ACUFC contribuent au rayonnement et à la vitalité des communautés francophones. L'ACUFC représente les intérêts communs de ses membres auprès des gouvernements et des parties prenantes et assure leur visibilité, tant au Canada qu'à l'international.

Les collèges et universités membres de l'ACUFC sont :

- Bureau des affaires francophones et francophiles de l'Université Simon Fraser
- Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta
- Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick
- Collège Boréal
- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
- Collège de l'Île
- Collège ÉducaCentre
- Collège Mathieu
- Collège militaire royal du Canada
- Collège universitaire dominicain
- Collège universitaire Glendon de l'Université York
- La Cité – Le collège d'arts appliqués et de technologie
- La Cité universitaire francophone de l'Université de Regina
- Université d'Ottawa
- Université de Hearst
- Université de l'Ontario français
- Université de Moncton
- Université de Saint-Boniface
- Université de Sudbury
- Université Laurentienne
- Université Saint-Paul
- Université Sainte-Anne

Veillez visiter le site Internet pour de plus amples informations : www.acufc.ca

3. Contexte

Dans le cadre du [Plan d'action pour les langues officielles 2018-2023 \(PALO\) : Investir dans notre avenir](#), le gouvernement du Canada s'est engagé à renforcer les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au pays, à améliorer l'accès aux services dans ces communautés et à promouvoir un Canada bilingue.

Parmi les initiatives visant à renforcer le bilinguisme et en augmenter la proportion à l'échelle nationale, le gouvernement du Canada a créé, en 2019, le [Programme de bourses d'études postsecondaires en français langue seconde](#), dont l'ACUFC s'est vue confier la mise en œuvre. Ce programme vise à encourager les étudiants anglophones à poursuivre leurs études postsecondaires dans leur seconde langue officielle, soit le français, et ainsi contribuer à l'augmentation du bilinguisme des anglophones au Canada.

Quoique les étudiants ayant le français comme première langue officielle parlée ne soient pas ciblés dans ce programme de promotion du bilinguisme, leur besoin de soutien financier pour poursuivre leurs études en français n'en est pas moins grand. En effet, alors que les chiffres indiquent que le français comme langue maternelle et langue d'usage à la maison est en recul, notamment à l'extérieur du Québec¹, on constate que la vitalité ethnolinguistique des communautés francophones en milieu minoritaire reste très menacée.

La vitalité ethnolinguistique se définit comme « ce qui favorise le maintien d'une minorité linguistique comme entité distincte et active dans ses contacts avec d'autres groupes [et] couvre [...] trois grandes catégories : le statut de la langue, la démographie et le support institutionnel »². Parmi les facteurs qui affectent directement la vitalité ethnolinguistique des communautés francophones en milieu minoritaire on relève le fait qu'elles soient dispersées sur le territoire, le fait qu'elles soient confrontées quotidiennement à l'influence de l'anglais omniprésent et le fait qu'elles ne disposent pas d'une offre suffisante de programmes d'études postsecondaires en français de manière égale à la communauté anglophone. En fait, le nombre de programmes postsecondaires en français offerts par les membres de l'ACUFC est de l'ordre de 10 % du nombre de programmes offerts en anglais par les établissements postsecondaires au Canada (hormis le Québec).

Cette inégalité de l'accès aux études postsecondaires a d'ailleurs été relevée, dès 2011, par le comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie³ qui recommandait alors la mise sur pied de bourses d'études :

Bon nombre d'étudiants francophones doivent quitter leurs régions natales s'ils veulent poursuivre leur formation en français. [...] [L]e fait de devoir déménager pour poursuivre des études postsecondaires entraîne des coûts supplémentaires. Dans ce contexte, l'accès aux études en français dans un contexte minoritaire n'est effectivement pas égal. [...] Le comité reconnaît que les étudiants désirant poursuivre une formation en français à l'extérieur du

¹ Statistique Canada. (2017). *Le français, l'anglais et les minorités de langue officielle au Canada*. Recensement de la population, 2016, produit n° 98-200-X2016011, p. 4. En ligne : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016011/98-200-x2016011-fra.pdf>.

² Lentz, François. (2004). Apprendre le/en français en milieu minoritaire : quelques enjeux didactiques sur la langue. Dans Claude Simard et Carole Fisher (dir.), *Actes du 9^e colloque de l'AIRDF*, p. 2. En ligne : <http://www.colloqueairdf.fse.ulaval.ca/fichier/Communications/francois-lentz.pdf>.

³ Ogilvie, Kelvin K. (Hon.) et Eggleton, Art (Hon.). (2011). *Ouvrir la porte: Surmonter les obstacles aux études postsecondaires au Canada*. Rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, p. 30. En ligne : <https://sencanada.ca/content/sen/Committee/411/soci/rep/rep06dec11-f.pdf>.

Québec sont effectivement désavantagés. Il a été proposé qu'un cadre incitatif, incluant des bourses d'études, soit mis en place pour ces étudiants.

Ce constat pousse l'ACUFC à encourager la création d'un programme de bourses d'études postsecondaires en français langue première qui, à l'instar de son pendant en français langue seconde, apportera un soutien financier aux étudiants d'expression française en situation minoritaire désirant poursuivre leurs études postsecondaires en français dans un établissement postsecondaire de la francophonie canadienne.

Depuis sa création, l'ACUFC œuvre pour l'égalité de l'accès aux programmes postsecondaires en français. Les collèges et universités membres de l'ACUFC ont d'ailleurs un triple mandat :

- Un mandat éducationnel et de recherche;
- Un engagement ferme en faveur de la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire; et
- Un rôle de vecteur économique et d'immigration, d'un bout à l'autre du pays.

Dans ce contexte, l'ACUFC recherche une expertise externe pour effectuer une recherche et présenter une demande de financement qui saura convaincre le bailleur de fonds (ministère du Patrimoine canadien, gouvernement du Canada), notamment en raison de son argumentaire solide en faveur de la création d'un programme de bourses en français langue première et d'un montage financier à la fois ambitieux et rationnel.

4. Les produits livrables

L'ACUFC veut retenir les services d'une personne ou d'une firme spécialisée pour :

- i. Organiser des consultations et des séances de travail avec un groupe de travail constitué par l'ACUFC, composé de représentants d'établissements postsecondaires (collèges et universités) membres de l'ACUFC, de la Fédération de la jeunesse canadienne française (FJCF), et de l'ACUFC;
- ii. Récolter et analyser des données quantitatives et qualitatives tangibles;
- iii. Développer un argumentaire solide en faveur de la création d'un programme de bourses en français langue première qui s'inscrit naturellement dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement du Canada;
- iv. Préparer un montage financier à la fois ambitieux et rationnel;
- v. Rédiger une demande de financement qui sache convaincre le bailleur de fonds (ministère du Patrimoine canadien, gouvernement du Canada) et qui respecte les conventions de rédaction reconnues par lui;
- vi. Apporter les révisions nécessaires à la demande de financement en tenant compte des commentaires reçus.

Outre les versions préliminaire et finale des produits livrables, le fournisseur devra remettre à l'ACUFC, sur demande, une copie papier et une copie électronique de tout texte, note, image, sondage, donnée brute et feuille de calcul qu'il a utilisés pour l'exécution du contrat.

Toutes les copies électroniques des produits livrables devront être présentées en format Microsoft Word tandis que toutes les données et les feuilles de calcul à l'appui, avec les liens,

les calculs et les équations désignés, devront être présentés en format Microsoft Excel. Le fournisseur devra énumérer de façon exhaustive toutes les sources d'information consultées.

5. Exigences linguistiques

La langue de travail de l'ACUFC est le français. Les communications se feront en français lors de toutes les étapes de la mise en œuvre du projet. Tous les documents et les rapports afférents au projet devront également être produits en langue française. Pour assurer la rigueur de la rédaction, la personne ou la firme retenue devra soumettre tous les documents produits à une correction d'épreuve professionnelle, à ses frais, avant de les remettre à l'ACUFC.

6. Budget

Les soumissionnaires proposeront un budget d'un montant forfaitaire, en distinguant les honoraires des dépenses prévues, de sorte à établir un contrat à prix fixe. Le budget maximal dont l'ACUFC dispose pour la réalisation de ce projet est de 25 000 \$ (taxes en sus).

7. Modalités de paiement

Le fournisseur sera rémunéré pour ses services en fonction de l'achèvement des jalons suivants :

- 30 % du coût total à la remise d'un plan de travail;
- 30 % du coût total à l'acceptation de l'ébauche de la demande de financement;
- 40 % du coût total à l'acceptation de la demande de financement finale.

8. Expertises et compétences recherchées

Afin de mener à bien cette demande de financement, il est entendu que le soumissionnaire devra posséder les qualifications suivantes :

- La compréhension du mandat;
- Une capacité démontrée dans le domaine de l'éducation en français au Canada, notamment au niveau postsecondaire;
- Une capacité démontrée dans le domaine de la francophonie en milieu minoritaire et ses enjeux;
- Une capacité démontrée de livrer les analyses dans les échéanciers prévus;
- Une capacité démontrée de la rédaction de demandes de financement auprès du gouvernement du Canada.

9. Contenu de la proposition

La proposition devra comprendre les renseignements suivants :

- Une description de la compréhension du mandat;
- Un plan de travail détaillé qui inclura les principales étapes nécessaires à la réalisation du mandat de l'appel de propositions;
- Un calendrier de production – échéancier de réalisation;
- Une description de la méthodologie envisagée pour atteindre les objectifs;
- Un curriculum vitae du consultant, des références professionnelles et une liste de travaux connexes;
- Une section financière de la proposition avec les éléments suivants :
 - Le taux quotidien des services professionnels
 - Le nombre de jours de services
 - Les taxes
 - Le total des frais et des coûts pour la réalisation du projet
- La proposition devra être signée par les personnes ainsi autorisées de la firme ou par le ou la spécialiste réalisant le mandat.

Autres considérations

1. L'ACUFC n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet d'une soumission et ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues ou ouvertes, ni à payer aucun frais. Elle ne s'engage à aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.
2. La proposition retenue ne sera utilisée qu'à titre indicatif pour l'élaboration d'un contrat d'entente élaboré par l'ACUFC et cosigné par les deux parties.
3. Toute soumission ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions ci-haut décrites sera jugée non conforme et sera automatiquement rejetée.
4. La soumission doit être rédigée en français. Le soumissionnaire doit assurer, à même les fonds du contrat, une correction d'épreuves effectuée par une firme professionnelle.
5. Tout matériel produit dans le cadre de ce projet appartient exclusivement à l'ACUFC.

10. Échéancier prévu

L'appel de proposition fermera le mardi 15 décembre 2020 à 17 h, heure de l'Est.

Ce contrat débutera le 4 janvier 2021 et se terminera le 8 avril 2022 (voir calendrier ci-après). Le budget maximal pour le projet est de 25 000 \$ (taxes en sus). Les dates butoirs sont les suivantes :

| | |
|----------------------|--|
| 17 novembre 2020 | Envoi de l'appel de propositions. |
| 15 décembre 2020 | Date limite pour la réception des propositions. |
| 23 décembre 2020 | Choix de la firme ou de la personne spécialisée. |
| Février 2021 | Première rencontre du groupe de travail. Compilation des données qualitatives et quantitatives. Développement de l'argumentaire. |
| Mars 2021 | Remise à l'ACUFC de l'argumentaire, pour que l'ACUFC puisse entamer les démarches politiques préliminaires dès que possible. |
| Août/Septembre 2021 | Deuxième rencontre du groupe de travail. |
| Octobre 2021 | Remise de la première ébauche de la demande de financement à l'ACUFC. |
| Janvier/Février 2022 | Troisième rencontre du groupe de travail. |
| Mars 2022 | Remise de la version finale de la demande de financement à l'ACUFC. |
| 8 avril 2022 | Fin du mandat. |

11. Critères d'évaluation

| Critères | Valeur pondérée (%) |
|--|---------------------|
| Niveau de compréhension du mandat et de ses objectifs (critère obligatoire) | n/a |
| Niveau de connaissance du secteur de l'éducation postsecondaire en français au Canada, notamment les communautés francophones en situation minoritaire | 10 |
| Niveau de connaissance du fonctionnement des programmes de bourses d'études postsecondaires | 20 |
| Capacité démontrée d'analyse pour préciser les résultats et de formulation de recommandations pour l'ACUFC et ses membres | 15 |
| Pertinence, validité et faisabilité des méthodologies proposées | 25 |
| Qualité de la soumission, complétude et pertinence du travail | 15 |
| Relation qualité/prix | 15 |
| Total | 100 |

12. Date limite de soumission

Les offres de services devront être reçues au plus tard **le mardi 15 décembre 2020, avant 17 h (heure de l'Est)**, par courriel à l'attention de :

Irving Lewis
Directeur, Continuum de l'éducation
Secrétariat national de l'ACUFC
ilewis@acufc.ca